

Directives

Arts de la scène

La Fondation Ernst Göhner accorde un soutien financier à des projets du domaine des arts de la scène d'envergure suprarégionale en Suisse et à des projets d'infrastructure d'institutions culturelles suisses.

Le dossier de demande complet doit être soumis au moins 4 mois avant la première/le début du projet.

Un soutien peut être accordé aux projets suivants:

- Productions d'arts de la scène qui comptent au moins 8 représentations dans au moins 2 lieux
- Premières et secondes productions (première ou deuxième chorégraphie/mise en scène ou max. deuxième production de la compagnie) qui comptent au moins 3 représentations
- Festivals
- Infrastructures et programmes d'institutions du domaine des arts de la scène
- Projets dans les domaines de la relève, de la médiation et de la mise en réseau

Un soutien ne peut être accordé aux projets suivants:

- Tournées de productions étrangères/tournées à l'étranger
- Projets scolaires et universitaires
- Représentations de bienfaisance, fêtes
- Productions amateurs
- Revues, périodiques
- Travaux de diplôme (BA/MA), thèses
- Colloques et actes de colloques, congrès, symposiums, conférences, séminaires
- Résidences
- Concours, prix
- Bourses d'études (sauf en collaboration avec la Fondation suisse d'études)
- Frais de voyage, de séjour, de formation, de subsistance
- Couverture du déficit de projets déjà réalisés